

Service de la Tutelle : Depuis la rentrée 2010, les Tutelles congréganistes et la Tutelle diocésaine ont décidé de prendre en compte le **coût spécifique de la Tutelle**. Concrètement, la cotisation « **Services Communs** » des établissements sous Tutelle congréganiste est **diminuée de 2,07 € par élève en 2023-2024**. Pour les établissements sous Tutelle diocésaine, le coût de l'exercice de la Tutelle continue est intégré aux « **Services Communs** ».

Charges des OGEC mutualisées pour l'ensemble des écoles assumées par les Services Communs

101,13 €

- ⇒ Indemnités de direction du chef d'établissement 1^{er} degré (statut unique du chef d'établissement en date du 24/03/2017) dans le cadre de la péréquation
- ⇒ Animation pédagogique entrants dans le métier

⇒ Cotisations reversées aux instances nationales, régionales et diocésaines **4,56 €**

Services Communs à l'ensemble des écoles du département

41,89 €

- ⇒ **Service de la tutelle :**
 - Accompagnement des établissements sous tutelle diocésaine (exercice de la tutelle)
 - Accompagnement des chefs d'établissements (mission pastorale et ecclésiale) - Participation recrutement Chefs d'Etablissement

⇒ **Études prospectives et gestion des structures et des moyens**

- ⇒ **Service communication :** au service de l'ensemble des structures de l'Enseignement Catholique
 - Conseils en communication
 - Mise en œuvre des moyens de communication interne et externe

- ⇒ **Service pédagogique et éducatif :**
 - Aide à l'animation pédagogique et accompagnement des projets d'établissements dans le cadre des C.L.É
 - Accompagnement des chefs d'établissement - Liens avec les partenaires institutionnels - Ouverture à l'international

- ⇒ **Service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers) :**
 - Suivi et accompagnement des structures pour l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP - ASH)
 - Accompagnement de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

- ⇒ **Service TUIC (Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication) :**
 - Animation nouvelles technologies . Accompagnement nouvelles technologies (Projet équipement et outils numériques académiques)

- ⇒ **Service Ressources Humaines externes :** suivi de la carrière des enseignants et des chefs d'établissement (nominations, mutations, arrêts, formations...)

- ⇒ **Service SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement) des enseignants :**
 - Accueil, entretien, recrutement - Gestion des suppléances et des stagiaires

- ⇒ **Service de psychologie :**
 - Bilans psychologiques individuels d'évaluation et/ou d'orientation spécialisée - Accompagnement des personnes et des équipes
 - Conseil aux établissements en matière de protection de l'enfance - Actions de prévention santé et intervention de crise

- ⇒ **Service administratif :**
 - Suivi administratif de l'ensemble des écoles (ouvertures, fermetures de classes), traitement des statistiques et bases de données régionales et nationales des effectifs
 - Gestion et Comptabilité des Services Communs (DDEC - Institut Supérieur Ozanam - Courant d'Art - FEDECAR - Fondec - gestion dons et prêts immobilier)
 - Campagne de dons (suivi et administration)



Service Investissement immobilier *

2,00 €

- ⇒ Suivi et coordination des dossiers d'investissement immobilier (visites architecte et conseils, mises aux normes, accessibilité), gestion de la solidarité pour les travaux (FONDEC)

Service de pastorale *

2,21 €

- ⇒ Accompagnement des équipes pastorales des établissements
- ⇒ Aide à l'animation pastorale et accompagnement des projets pastoraux dans le cadre des C.L.É.
- ⇒ Coordination des relations avec les instances diocésaines de catéchèse et pastorale

* Les charges correspondantes à ces 2 services ne peuvent être imputées sur les forfaits ou conventions municipales.

Ce document peut être utilisé en projection mais il ne doit pas être diffusé.